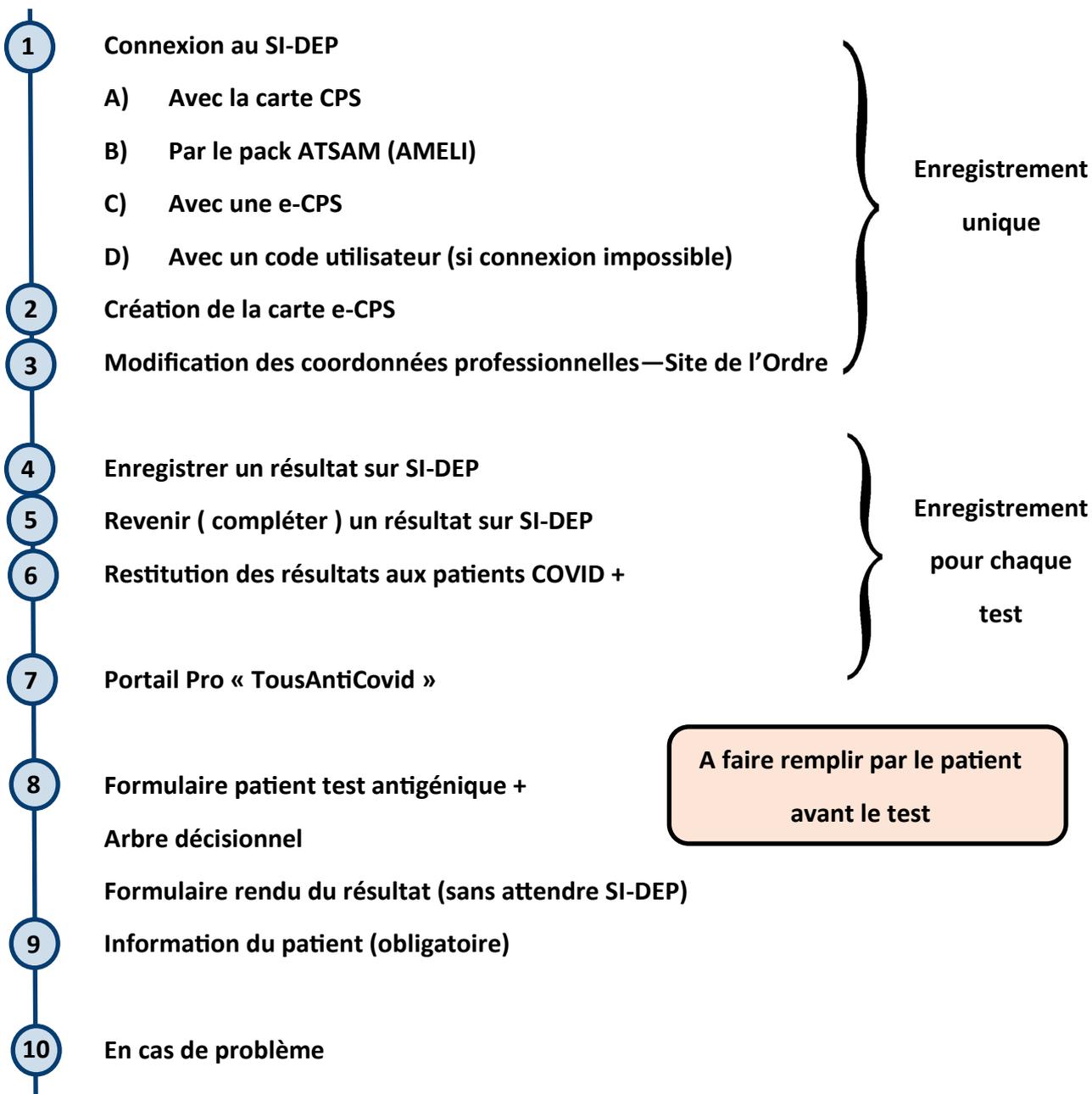


Tests antigéniques : Fiches pratiques

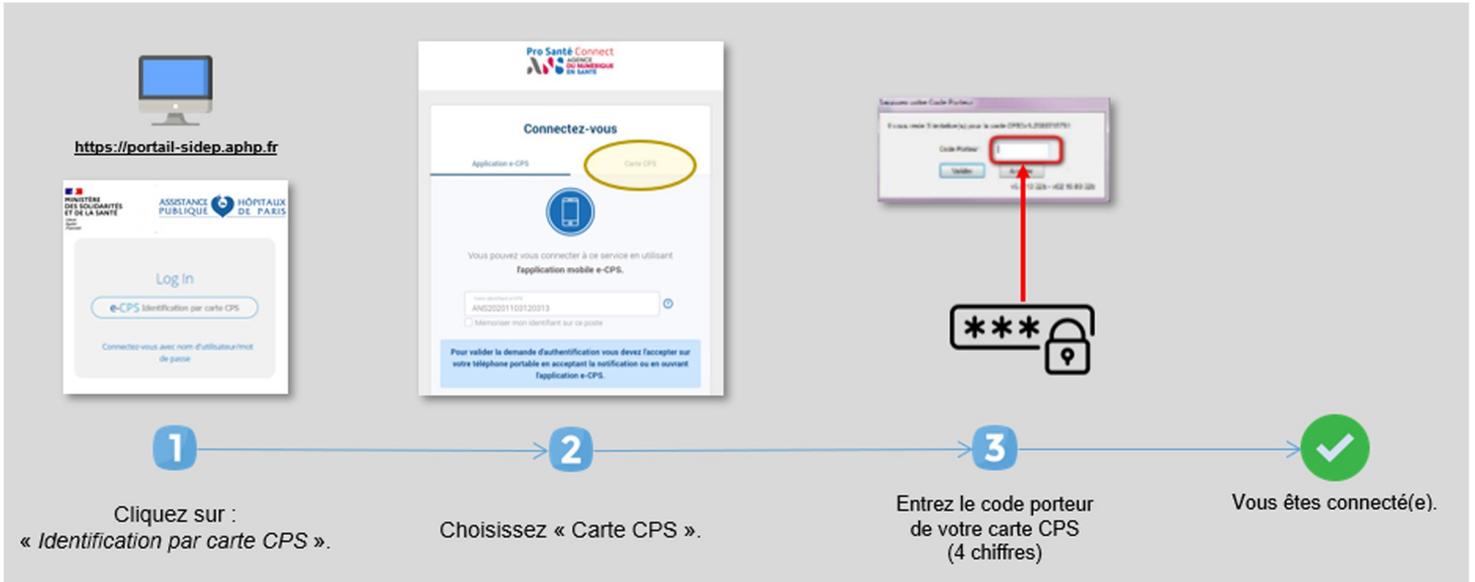
Connexion et enregistrement sur SI-DEP



1-1 Connexion au SI-DEP

Connectez-vous à l'adresse : <https://portail-sidep.aphp.fr/>

A- Se connecter avec une carte CPS :



Si ça ne fonctionne pas, reportez-vous à la méthode suivante

B - Installation du package ATSAM

1 Téléchargez le pack à l'adresse suivante :

<https://espacepro.ameli.fr/inscription/#/aide>



CONFIGURER AMELIPRO

Tout savoir sur l'équipement et l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement d'amelipro, vous permettant la réalisation des téléprocédures afin de faciliter la prise en charge de vos patients.

Pensez à utiliser amelipro connect

amelipro connect Windows permet d'accéder au portail amelipro sans utiliser votre navigateur. Il est conçu pour améliorer la performance d'utilisation des services et pour assurer une compatibilité optimale ; ce que les navigateurs du marché ne vous offrent pas.

Une fois installé sur votre poste de travail, un raccourci amelipro connect sera positionné sur le bureau de votre ordinateur pour vous permettre d'accéder à votre espace à tout moment et quel que soit votre mode de connexion (en carte CPS ou en Identifiant/mot de passe).

Merci de vous assurer que l'ATSAM est bien présent et installé sur votre poste (voir Rubrique Téléchargement des logiciels ATSAM ci-dessous)

[Consulter le mode d'emploi](#)



Télécharger

▼ Téléchargement des logiciels de lecture des cartes CPS, CPE (transporteur uniquement) et carte Vitale

L'accès à l'intégralité des services amelipro requiert la configuration de votre navigateur. Pour cela, vous devez installer des logiciels qui vous permettront d'utiliser les cartes CPS et Vitale.

Pour les versions macOS 10.15 (Catalina) et supérieures, merci d'utiliser ATSAM MacOS 10.15-.

Pour les versions inférieures, merci d'utiliser ATSAM MacOS inférieur à 10.15.

[Consulter la liste des logiciels compatibles](#)

Télécharger
ATSAM Windows



Télécharger
ATSAM MacOS < 10.15



Télécharger
ATSAM MacOS 10.15+



[Consulter l'aide en ligne qui vous guidera tout au long de l'installation](#)

Déroulez le menu, et cliquez sur :



Le menu apparait, cliquez sur :



1-2 Connexion au SI-DEP

Téléchargement Pack ATSAM (suite) :

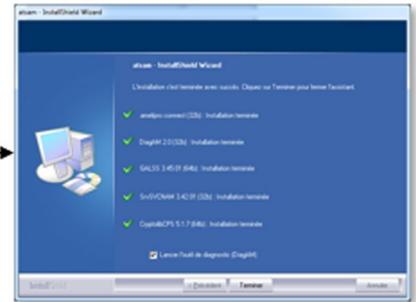
2 Lancez l'exécutable une fois téléchargé et suivez les étapes d'installation :



Sélectionnez tous les composants proposés

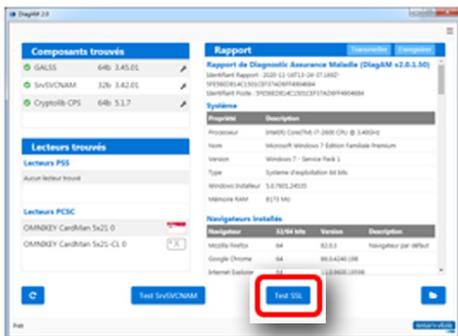


Acceptez les conditions générales d'utilisation

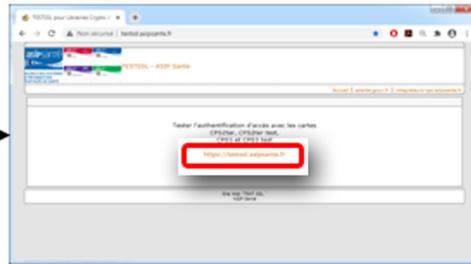


Gardez l'option cochée : « Lancer l'outil de diagnostic »

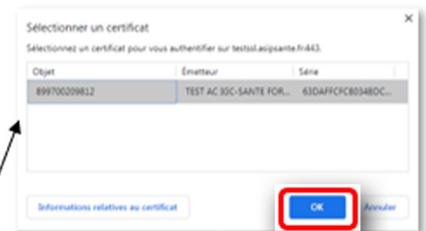
3 À l'issue du diagnostic, effectuez un Test SSL :



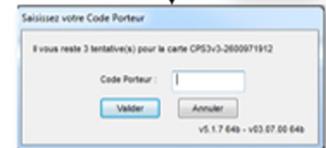
Cliquez sur « Test SSL ».



Cliquez sur le lien « <https://testssl.asipsante.fr> ».

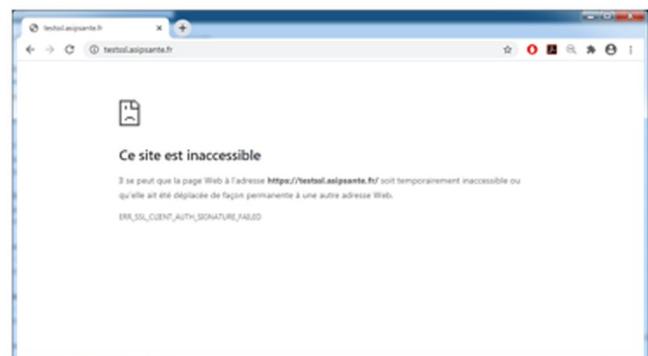


Sélectionnez le certificat, puis saisissez votre code porteur CPS.



4 Si le test réussit, vous obtiendrez l'écran suivant :

En cas d'échec, vous obtiendrez l'écran suivant :

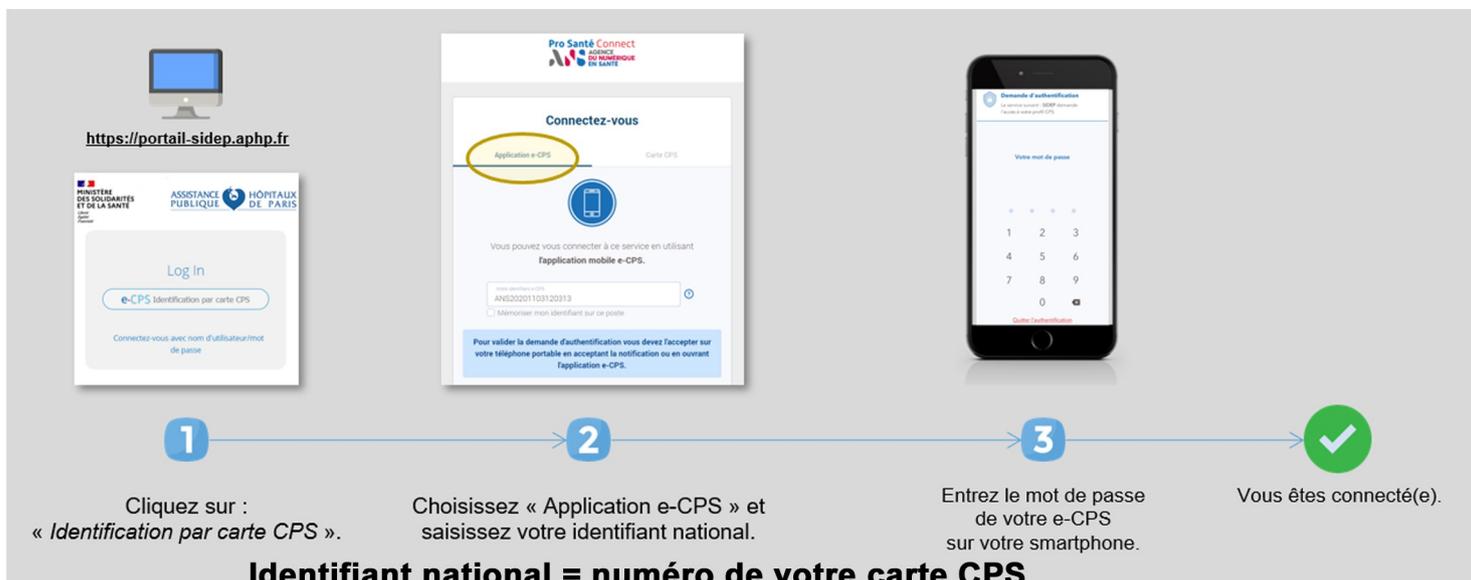


Contactez alors votre support de l'Agence du Numérique en Santé :
par mail : monserviceclient.cartes@asipsante.fr,
ou par téléphone : 0 825 852 000 Service 0,06€/min + prix appel
24/24 heures - 7/7 jours

1-3 Connexion au SI-DEP

C- Connexion avec une e-CPS

Connectez-vous sur : <https://portail-sidep.aphp.fr/>



En cas d'échec, consultez la fiche : 2- Créez votre carte e-CPS

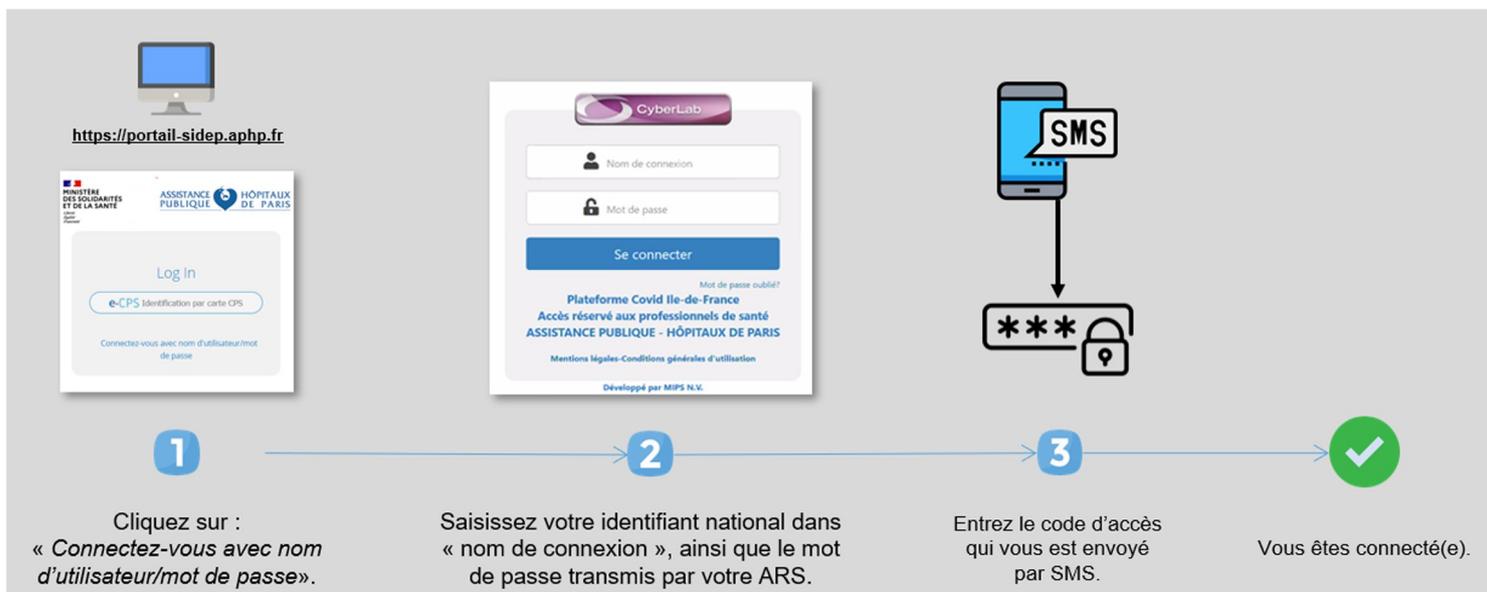
D- Se connecter avec un compte utilisateur



Limiter cette procédure à l'impossibilité totale de se connecter avec une carte CPS ou e-CPS

Dans l'attente de votre carte e-CPS, vous pouvez vous inscrire en mode dégradé. Vous demandez la création d'un compte utilisateur SI-DEP auprès de votre ARS.

Connectez-vous sur : <https://portail-sidep.aphp.fr/>



Si vous ne pouvez pas utiliser votre carte CPS pour vous connecter au SI-DEP, vous devrez créer une e-CPS. Une fois créée, votre e-CPS vous servira pour toutes vos connexions au SI-DEP.

Deux solutions pour créer sa carte e-CPS :



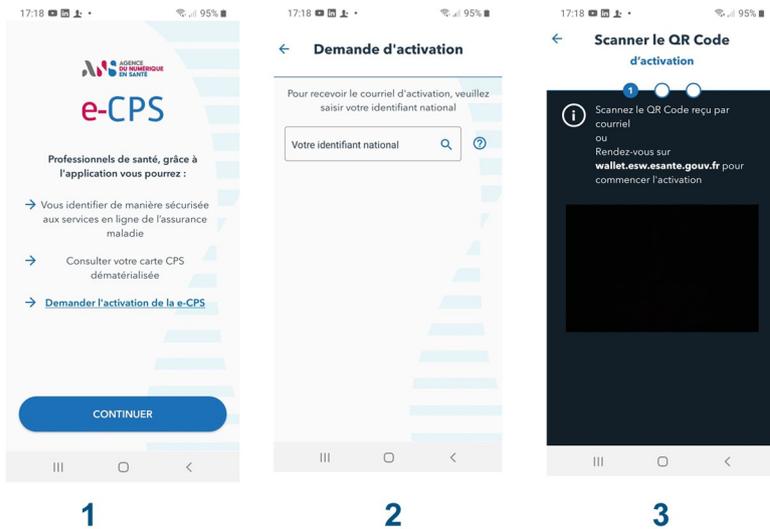
1- Connectez-vous à :

<https://esante.gouv.fr/securite/e-cps>

← Pour créer votre E-CPS avec votre CPS

← Pour créer votre E-CPS sans votre carte CPS (téléphone portable)

2- Ou téléchargez l'application e-CPS depuis votre téléphone portable ou tablette :



Pour créer votre e-CPS avec votre carte CPS, cliquez sur continuer, (1); inscrivez votre identifiant national (2), vous recevez un mail avec un QR Code que vous pouvez scanner (3).



Brancher votre lecteur de CV sur un poste windows indépendant du réseau officiel peut permettre de créer votre e-CPS à partir de votre carte CPS.

Si vous ne pouvez pas utiliser votre carte CPS, vous pouvez enregistrer le numéro de votre carte CPS (situé juste sous la puce). Si votre carte CPS est associée à un mail et numéro de téléphone, vous recevez un mail avec un QR code que vous scannez.

Vous recevez un code d'activation, vous inscrivez ce code et créez un mot de passe à 4 chiffres. Votre E-CPS se génère



Votre e-CPS vous servira pour toutes vos connexions au SI-DEP

Si vous ne pouvez pas créer votre E-CPS, c'est que votre carte CPS n'est pas associée à un mail et numéro de téléphone (se reporter dans ce cas à la fiche n°3 pour enregistrer ces informations)



3- Modification des coordonnées professionnelles - Site de l'Ordre



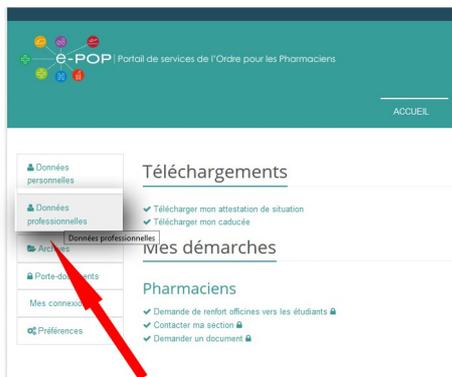
Pour créer une carte E-CPS avec la procédure dégradée et si vos identifiants mail et téléphoniques ne sont pas reconnus par l'ANS (ASIP), vous pouvez enregistrer vous-même vos coordonnées qui seront transmises à l'ANS



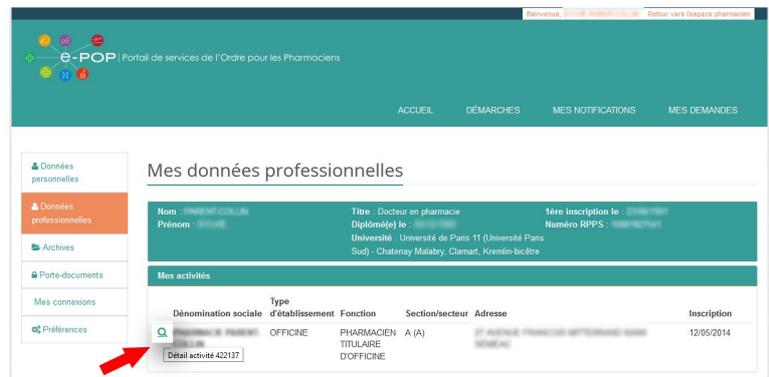
1) Connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe habituel

2) Cliquez sur E-POP

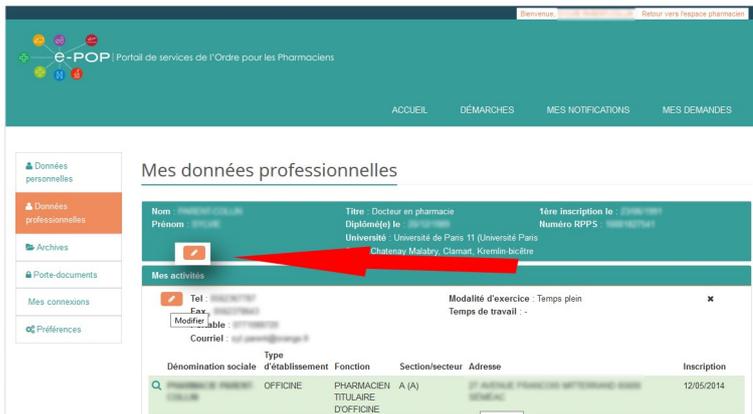
3) Connexion avec identifiant et mot de passe habituel



4) Cliquez sur : données professionnelles



5) Cliquez sur la loupe pour accéder aux coordonnées enregistrées



6) Cliquez sur modifier

Modification des coordonnées professionnelles

Nouvelles coordonnées téléphoniques

Vos données sont utilisées afin de mettre à jour votre Compte personnel. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits par le CNOP, veuillez lire notre Politique de confidentialité CP.

Nouveau numéro de téléphone
XX XX XX XX XX

Nouveau fax
XX XX XX XX XX

Nouveau mobile
XX XX XX XX XX

Nouvelles coordonnées électroniques

Nouvelle adresse mail
xxx@xx.xx

Enregistrer

7) Vous pouvez entrer vos numéros de téléphone, fax et adresse mail

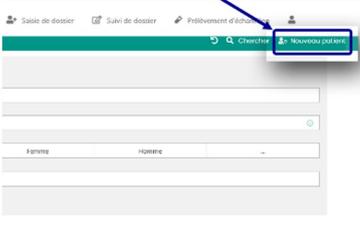
8) Cliquez sur enregistrer

Un délai est nécessaire pour que vos données soient enregistrées sur le site de l'ANS

4- Enregistrer un résultat sur SI-DEP (positifs et négatifs)



1) A l'aide du document rempli par le patient (voir page 11) : Une fois connecté, cliquez sur Nouveau patient



2) Renseignements concernant le patient :

Cette première partie d'écran permet de saisir les informations démographiques du patient ainsi que le numéro RPPS du médecin qui a éventuellement prescrit le test au patient et/ou le numéro RPPS du médecin traitant du patient.

Un numéro de mobile est indispensable pour recevoir le SMS de connexion au portail patient. Si le patient n'en dispose pas, il est possible de renseigner celui d'un proche du patient. En cas de pays étranger, préciser l'indicateur précédé d'un « + ».

Les champs signalés par le symbole sont déjà complétés automatiquement par l'application et ne doivent pas être modifiés.

Les champs signalés par le symbole sont à saisir obligatoirement.

Si le patient ne dispose pas d'une adresse électronique, il est possible de renseigner celle d'un proche du patient.

Si aucune adresse mail n'est disponible, l'adresse postale doit être complète, afin d'assurer la transmission au patient de ses documents d'information si son test est positif.

Code de patient: QAI1900005566
 Téléphone mobile: 0612345678
 Téléphone mobile (confirmation): 0612345678
 Adresse électronique du patient: rathalie.martin@laposte.net
 Adresse électronique du patient (confirmation): rathalie.martin@laposte.net
 N° et rue: 12 boulevard Esch
 Code postal: 45100
 Ville: Angers
 Pays de l'adresse courante: France

3) Séjour temporaire, symptomatique/asymptomatique, professionnel de santé

Optionnel

Obligatoire

Cette deuxième partie d'écran permet également de préciser 3 informations obligatoires :

- si le patient est asymptomatique ou, s'il a des symptômes, à quel moment sont apparus ces symptômes ;
- le type d'hébergement dans lequel réside le patient au moment du test ;
- si le patient testé est ou non un professionnel de santé.

Par ailleurs, des informations complémentaires doivent être précisées ici en cas de séjour actuel (ou prévu dans les 7 prochains jours) dans une résidence temporaire différente de la résidence principale.

(OPTIONNEL) RÉSIDENCE TEMPORAIRE DU VOYAGE
 Code postal de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)
 Département (à l'échelle de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)
 Pays de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)
 Type de résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

(OPTIONNEL) CODE DE CAMPAGNE
 Code d'opération de dépistage éventuellement demandé par l'ARS (format type: 000-00000000)

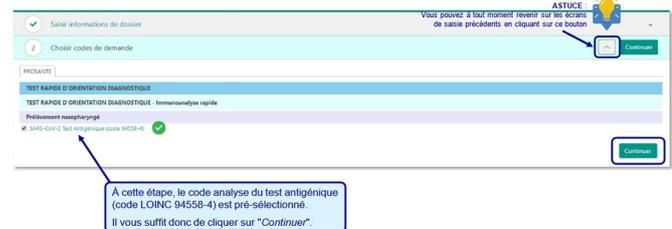
AUTRES INFORMATIONS
 Type d'apparition des premiers symptômes
 Lieu de résidence actuelle
 Le patient est un professionnel de santé

Dans le cas où le patient testé est de retour d'un voyage à l'étranger (dans les 14 derniers jours), vous devez saisir son pays de provenance dans ce champ.

Dans le cas où votre ARS vous aurait communiqué un code de campagne, vous devrez également saisir ce code ici : il permet aux ARS d'identifier les dépistages réalisés dans le cadre d'opérations ou de zones géographiques ciblées.

Tous les champs de cette partie d'écran sont facultatifs.

4) Le code analyse est prérempli



Cliquez sur continuer

5) Enregistrement du résultat du test ;

Si vous disposez de résultat, vous pouvez le saisir ici. Dans le cas où vous souhaitez le saisir dans un second temps, ne cochez aucune case de ce bloc et référez-vous à la page suivante.

Attention : Une fois le résultat saisi, il est enregistré dans SI-DEP et le dossier ne peut plus être modifié.

Enregistrez votre dossier en cliquant sur « Continuer ». Si vous n'avez pas saisi le résultat, vous pourrez le faire dans un second temps comme expliqué en pages 19 et 20.

6) Impression des résultats du test :

Une fois le formulaire validé, vous avez la possibilité d'édition **une fiche récapitulative** comme indiqué ci-contre.

Cette fiche :

- peut être éditée avant et après la saisie du résultat du test ;
- n'est pas envoyée automatiquement au patient (contrairement aux documents évoqués en page 18, qui sont transmis automatiquement aux patients positifs).

Après 10 minutes d'inactivité sur SI-DEP, vous serez automatiquement déconnecté(e) pour des raisons de sécurité.

Pour être facturable, un résultat de test antigénique doit être saisi le jour même où il a été réalisé.

Sélectionnez le modèle « Edition formulaire résultat TROD » puis cliquez sur le symbole PDF pour imprimer une fiche récapitulative (cf. le modèle de cette fiche en page suivante).

Vous pouvez saisir le résultat plus tard (voir fiche revenir sur un résultat)

Pour être facturable, l'enregistrement doit être fait le jour de réalisation du test



Restitution des résultats au patient : remettre une version imprimée au patient conserver un exemplaire (pdf) dans la fiche du patient de votre LGO

SI-DEP conserve 3 mois les données

La facturation ne doit être faite qu'après enregistrement sur SI-DEP des résultats positifs et négatifs

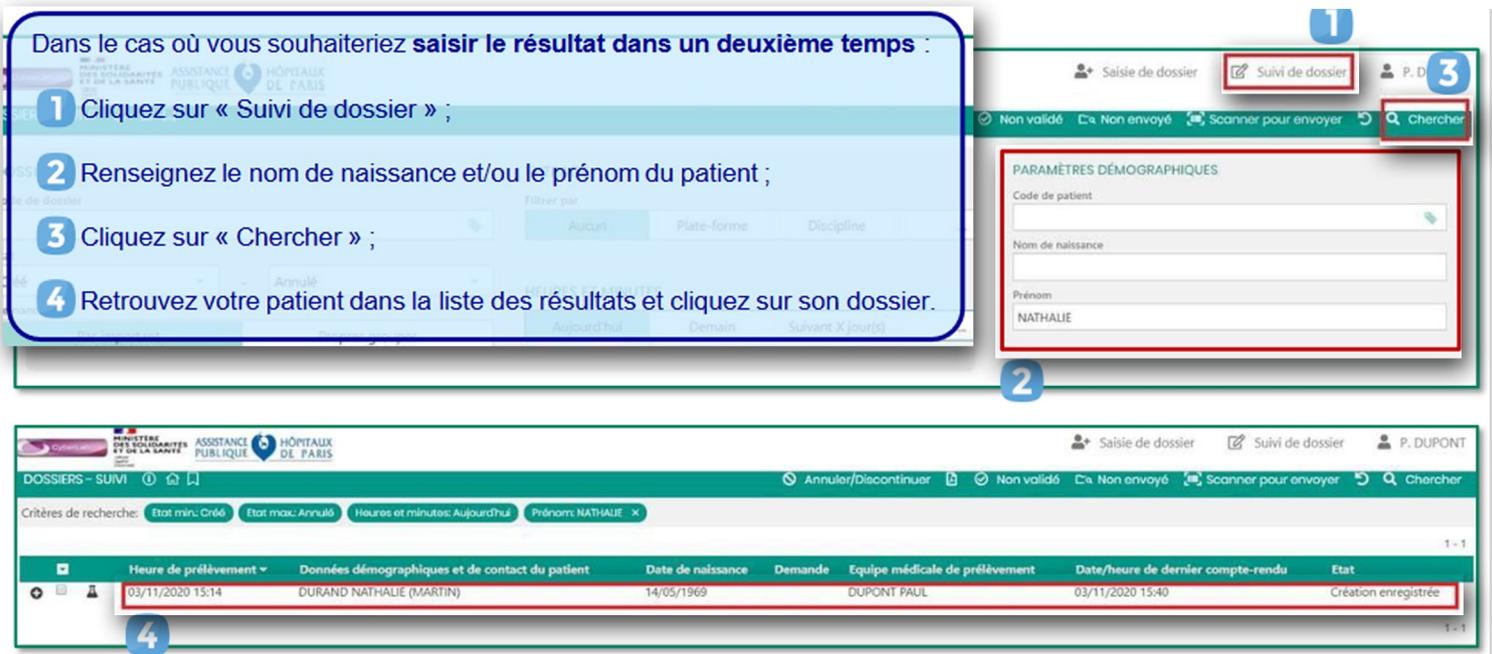


5- Revenir sur un résultat sur SI-DEP

Si vous n'avez pas renseigné le résultat quand vous avez créé la fiche nouveau patient, vous pouvez le faire dans le suivi dossier :
Il faut d'abord vous connecter à la plateforme SI-DEP, si vous êtes déconnecté

Dans le cas où vous souhaiteriez saisir le résultat dans un deuxième temps :

- 1 Cliquez sur « Suivi de dossier » ;
- 2 Renseignez le nom de naissance et/ou le prénom du patient ;
- 3 Cliquez sur « Chercher » ;
- 4 Retrouvez votre patient dans la liste des résultats et cliquez sur son dossier.



Heure de prélèvement	Données démographiques et de contact du patient	Date de naissance	Demande	Equipe médicale de prélèvement	Date/heure de dernier compte-rendu	Etat
03/11/2020 15:14	DURAND NATHALIE (MARTIN)	14/05/1969	DUPONT PAUL		03/11/2020 15:40	Création enregistrée

Une fois votre patient identifié, vous pouvez enregistrer le résultat du test

Une fois votre dossier ouvert, cliquez sur ce symbole pour pouvoir compléter le résultat.



Ajouter des demandes à ce dossier

ROUTINE
03/11/2020 15:14
DURAND NATHALIE (MARTIN)

Données démographiques et de contact du patient

Données démographiques et de contact du patient:	DURAND NATHALIE (MARTIN)	Adresse:	12 boulevard Foch 49100 Angers
Date de naissance:	14/05/1969	Pays de l'adresse courante:	France
Sexe:	Femme	Code postal de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours):	
Téléphone mobile:	0612345678	Département (si France) de la	
Adresse électronique du patient:	nathalie.martin@laposte.net		

Attention : Tous les écrans précédents seront à valider ensuite les contenus des champs seront modifiables. A partir du moment où le résultat est renseigné, le dossier ne pourra plus être modifié.

 Une fois que le résultat est renseigné, le dossier ne peut plus être modifié

6- Restitution du résultat à un patient COVID+

**Vous avez enregistré un résultat COVID positif pour un patient
Il est important d'avoir bien rempli l'adresse mail et le numéro de téléphone
du patient.**

**Si elles sont incomplètes, il faut avoir renseigné l'adresse postale, le patient
recevra ses résultats par courrier**

Exemple de rendu de résultat :

The image shows a workflow for patient notification. On the left is an email from 'Portail patient - nouveaux résultats' to 'no-reply.cyberlab@aphp.fr'. The email body contains information about a COVID-19 test result and provides a link to a patient viewer: <https://plateforme-covid-idf.aphp.fr/cyberlab/patientviewer.jsp?key=...>. A hand icon points to this link. On the right is a screenshot of an SMS message that says: 'BONJOUR [redacted], ([redacted]), Veuillez saisir votre date de naissance. Vous recevrez ensuite un mot de passe sur votre téléphone portable.' Below the SMS is a form with a date input field and a button 'Envoyer mot de passe'. A double-headed arrow connects the SMS to the email. Below the email is a blue callout box with an information icon that reads: 'Si l'adresse mail du patient et son numéro de téléphone n'ont pas été renseignés correctement au moment de la saisie du résultat, l'adresse postale doit obligatoirement avoir été renseignée complètement : le patient recevra alors ses documents par courrier.'

**Une fois connecté, le patient pourra télécharger son courrier d'information,
contenant un lien personnel d'activation de l'application #TousAntiCOVID,
ainsi qu'un document de recommandations sanitaires**



**Vous pouvez également vous connecter
sur le portail Pro «TousAntiCOVID» et
donner le code d'activation à votre patient
(Voir fiche Portail Pro «Tous Anti COVID»**



Vous délivrez 30 masques au patient

7- Portail Pro «Tous Anti-COVID»



**Vous avez un patient positif au test antigénique.
Vous pouvez l'aider à se déclarer sur la plateforme «Tous Anti-COVID»**

1) Connectez-vous à la plateforme :

<https://pro.tousanticovid.gouv.fr>



Pro-TousAntiCovid

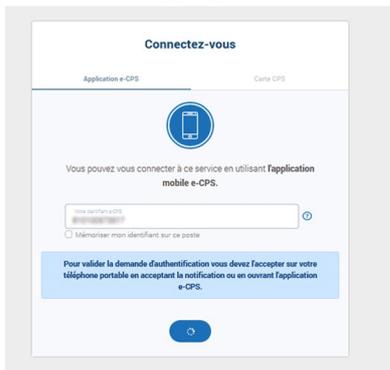


2) Cliquez sur connexion

3) Notez votre numéro de carte e-CPS

Si vous utilisez un autre téléphone ou ordinateur que celui sur lequel vous avez créé la e-CPS, une demande de validation est envoyée sur l'appareil attaché à l'e-CPS.

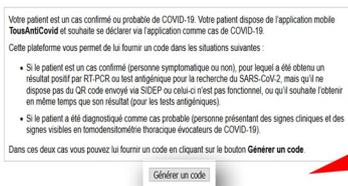
Vous devez valider la demande avec le mot de passe de votre e-CPS



Pro-TousAntiCovid

Une fois validé, en tant que pharmacien, vous êtes habilité à générer un code permettant au patient de s'identifier.

Cliquez sur générez un code



Pro-TousAntiCovid

Un code apparaît, qui reste valable pendant une heure.

Vous pouvez l'imprimer et le donner à votre patient qui pourra se déclarer comme cas COVID ou suspecté



LC706A

Le code expire dans : 59 minutes et 54 secondes

Imprimer le code

Retour...

Vous pouvez en générer un autre si besoin sans attendre la fin de validité du premier

Formulaire de renseignements pour la réalisation d'un test antigénique COVID-19



Se munir de vos papiers d'identité, de votre carte vitale ou de votre attestation de sécurité sociale
Se présenter avec un masque et respecter les gestes barrières
Remplir ce formulaire avant la réalisation du test

Date:

Informations patient :

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Sexe : Femme Homme Professionnel de santé : OUI NON
Numéro de sécurité sociale : (15 chiffres)
N° téléphone mobile : Numéro de téléphone fixe :
Courriel :@.....

Adresse de résidence principale :

N° Voie
Complément
Code Postal : Commune
Pays

Si je réside actuellement dans un autre département que celui de ma résidence principale (ou que je le prévois dans les 7 prochains jours) : Code postal du lieu de résidence temporaire

Informations concernant mon hébergement :

- Dans un hébergement individuel privé Dans une structure d'hébergement collectif
 Je ne sais pas ou je ne souhaite pas répondre

Raison pour laquelle je me fais dépister :

- J'ai des symptômes (perte de l'odorat, perte du goût, fièvre, toux...) depuis le
 Je n'ai pas de symptômes mais je suis identifié comme cas contact
 Je n'ai pas de symptômes mais je suis identifié dans un cluster (endroit à risque)
 Je dois bientôt rentrer à l'hôpital, en EHPAD ou en établissement social
 Je dois bientôt faire un déplacement pour lequel un test est exigé
 Je n'ai pas de symptômes, mais je ne suis dans aucun des cas précédents

Transmission des résultats :

Médecin traitant (Nom et Prénom) :

- Je n'ai pas de maladies associées (diabète, hypertension, obésité...)

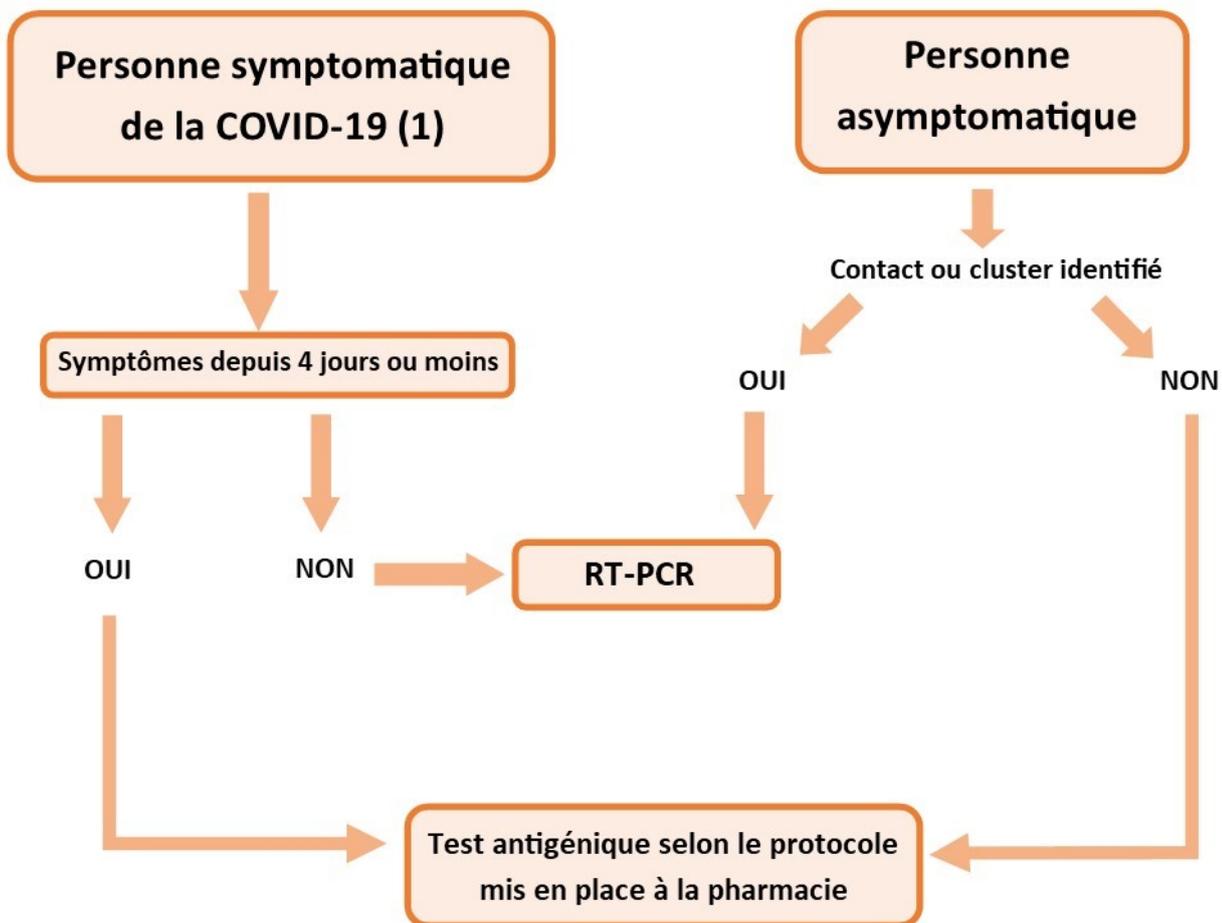
Résultat :

- Positif Négatif Indéterminé

Signature

Critères d'éligibilité des tests antigéniques

Arrêté du 17/11/2020



Aucune ordonnance nécessaire

Prise en charge par l'assurance maladie à 100 %

- **Résultat du test négatif** : Rappel des gestes barrières **Patient symptomatique** : orientation vers le médecin
- **Résultat du test positif (symptomatiques et asymptomatiques)** : - Conseil d'isolement pendant 7 jours
- Dispensation de 30 masques (facturation à l'AM)

Nouveau

Cas particulier : Personnes se rendant dans les DROM ou dans les pays acceptant le test antigénique

Personnes devant subir une intervention chirurgicale

Dépistage possible par test antigénique en pharmacie, trois jours avant le voyage ou avant l'intervention chirurgicale

(1) Pour les personnes symptomatiques, les critères d'âge, de comorbidité, de délai de 48 h pour obtenir un résultat de RT-PCR sont supprimés

Résultats du test antigénique

Vous avez réalisé un prélèvement naso-pharyngé pour la réalisation d'un Test Rapide d'Orientation Diagnostic (TROD) de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 (COVID-19)

INFORMATIONS SUR LE PATIENT

Nom : Prénom : Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

Code postal du lieu de résidence : N° de téléphone :

INFORMATIONS RELATIVE AU TEST

Pharmacien :

Nom :

Prénom :

Date et heure de prélèvement :

Matériel utilisé :

Marque et référence :

Numéro de lot :

Date de prélèvement :

RESULTATS

Nous vous invitons à adresser ce résultat à votre médecin traitant

POSITIF : Isolez-vous immédiatement, contactez votre médecin pour une prise en charge médicale, et listez les personnes que vous auriez pu contaminer. Votre pharmacien vous remet les 30 masques pour vous protéger ainsi que votre famille

NEGATIF : Respectez les gestes barrières.

Vous êtes symptomatique : si vous avez 65 ans et plus ou si vous avez une pathologie chronique et donc un risque de COVID grave, consultez votre médecin. Apportez-lui le résultat du test.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

SI-DEP : NOTICE D'INFORMATION PATIENT

Information à porter à la connaissance des personnes dépistées au COVID-19 lors du prélèvement (affichette, impressions, site internet ou tout autre moyen de communication)

La prévention d'une recrudescence de l'épidémie par SARS-CoV-2 impose, pour des motifs d'intérêt public et pour une durée maximale de six mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire, la mise en œuvre d'un système d'information national de suivi du dépistage Covid-19, dénommé SI-DEP, dont le principe a été prévu par la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et dont les modalités de mise en œuvre sont encadrées par un décret pris après avis de la CNIL.

Ce système, placé sous la responsabilité de la direction générale de la santé (DGS) du ministère des solidarités et de la santé, a pour finalité de centraliser les données des personnes ayant fait l'objet d'un examen de dépistage du COVID-19 en vue de permettre :

1. La transmission des résultats d'analyse biologique à votre attention ainsi qu'à celle de votre médecin traitant et/ou prescripteur que vous aurez identifié lors de votre prise en charge, en complément des actions de votre laboratoire de biologie médicale ;
2. La transmission aux organismes en charge de la réalisation d'enquêtes sanitaires destinées à identifier les personnes qui ont été en contact avec un patient dont l'examen s'est révélé positif, puis à assurer leur suivi afin de limiter la propagation du virus et de rompre les chaînes de contamination (Agences Régionales de Santé, Assurance Maladie, Santé Publique France) ;
3. La mise à disposition de données pseudonymisées (non-identifiantes) utiles à la surveillance épidémiologique et à la production de statistiques anonymes (Santé Publique France, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la santé) dont une partie est rendue quotidiennement publique ;
4. La réutilisation de données pseudonymisées pour la recherche sur le virus et les moyens de lutter contre sa propagation (Plateforme des données de santé - *Health data Hub*, Assurance Maladie).

Les catégories de données enregistrées dans SI-DEP sont les suivantes : données d'identification (dont votre numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques), coordonnées (les vôtres ou celles d'une personne de confiance si vous ne disposez pas d'adresse électronique ou de téléphone mobile), caractéristiques de votre situation et du contexte du test, coordonnées des médecins responsables, caractéristiques techniques du prélèvement et résultat de l'examen.

Les données sont conservées dans le traitement pendant une durée maximale de trois mois à compter de leur collecte, à l'exception des données pseudonymisées (non-identifiantes), qui sont conservées jusqu'à six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Vous ne pouvez pas vous opposer aux trois premiers traitements de données dans SI-DEP, en raison des forts enjeux de santé publique. En revanche, vous pouvez vous opposer à la mise à disposition de vos données pseudonymisées (non-identifiantes) dans la plateforme des données de santé (*Health Data Hub*, Assurance Maladie) à des fins de recherche sur le virus et les moyens de lutter contre sa propagation.

Pour obtenir l'ensemble des informations sur ce dispositif, nous vous invitons à consulter le site du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr, si possible en indiquant votre identifiant national de santé.

Information à ajouter sur les comptes rendus de résultats d'examen :

« Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr. »

SI-DEP : PATIENT INFORMATION

This document must be given to patients who have been tested for COVID-19 (display, printing, website, etc.)

In order to prevent a resurgence of the epidemic, in public interest and for a maximum period of six months from the end of the state of public health emergency, a national Covid-Tracking Information System (SI-DEP) must be set up, whose principle was provided for by the Act of 11 May 2020 extending the state of public health emergency. The implementation details of this system are ruled in a decree issued after consulting the french data protection authority (CNIL).

This system, placed under the responsibility of the General Directorate of Health (DGS) of the Ministry of Solidarity and Health, aims to centralize the data of individuals who have been tested for Covid-19 in order to allow :

1. The transmission of the results of the biological analysis to you, the attending physician and/or the prescribing physician that you have identified when getting tested, in addition to what has been transmitted by your medical biology laboratory ;
2. The transmission to the organisations in charge of carrying out contact tracing, in order to identify individuals who have been in close contact with a patient whose test has been positive. The contact tracing also ensures their follow-up, in order to limit the spread of the virus (regional health agencies - ARS, french public health insurance – Assurance Maladie, french authority for public health - Santé Publique France);
3. The availability of pseudonymised (non-identifying) data for epidemiological surveillance and the production of anonymous statistics (Santé Publique France, Directorate of Research, Studies, Evaluation and Statistics (DREES) of the Ministry of Health), some of which are published daily ;
4. The re-use of pseudonymised data for research on the virus and the means of fighting its spread (plateforme des données de santé - Health data Hub, Assurance Maladie).

The categories of data recorded in SI-DEP are the following ones: identification data, contact details (yours or those of a trusted person if you do not have any e-mail address or mobile phone), current situation, testing context, contact details of your doctors in charge, data about your test and its results.

Data is stored in the system for a maximum period of three months from the date of data collection, except for pseudonymised (non-identifying) data stored until six months after the end of the state of public health emergency.

Although you cannot opt-out to the first three data processing operations in SI-DEP, due to the high public health stakes involved. However, you can opt-out for the re-use of your pseudonymised (non-identifying) data for research purposes.

To obtain all the information about this system, we invite you to visit the website of the Ministry of Solidarity and Health: <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies> (currently in french only). To exercise your rights (access, rectification, limitation or opposition for re-use for research), please contact the postal address 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' or the e-mail address sidep-rgpd@sante.gouv.fr.

10- En cas de problème



Avant d'appeler, bien lire tous les documents que vous trouverez à l'adresse suivante :
Le guide tuto d'enregistrement sur SI-DEP
Les annexes

https://dispose.aphp.fr/userportal/#/shared/public/0VZ0tCzWdI7DVnS2/SIDEP_PROFESSIONNELS

Un problème de connexion avec la carte CPS ?

Vous pouvez joindre le support de l'Agence du Numérique en Santé :
sur le site d'assistance à l'adresse suivante : <https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte>
par mail : monserviceclient.cartes@asipsante.fr, ou par téléphone : **0 825 852 000** Service 0,06€/min + prix appel
24/24 heures - 7/7 jours

Un problème de connexion avec la e-CPS ?

Vous pouvez joindre le support de l'Agence du Numérique en Santé :
par mail : monserviceclient.e-cps@asipsante.fr, ou par téléphone : **0 809 400 082** Service gratuit + prix appel
24h/24 - 7j/7

Un problème avec SI-DEP ?

Vous pouvez joindre le support du projet par téléphone au :
0 800 08 32 04
de 9h00 à 20h00 du lundi au samedi (Appel gratuit)

Un problème avec Contact Covid ?

Contactez votre Conseiller Informatique Service (Assurance Maladie)
par téléphone au : **36 08**